



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CASTELRENAUDAIS

Réunion du Conseil Communautaire

**le mardi 21 septembre 2021 à 19 heures
Salle du Conseil**

Compte rendu

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 21 septembre à 19 heures, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil, Communauté de communes du Castelrenaudais, 37110 CHÂTEAU-RENAULT.
Sous la Présidence de Madame Brigitte DUPUIS

Date de la convocation du Conseil communautaire : mardi 14 septembre 2021

Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Corinne GUILLAUT, Alain PELÉ, Sylvie GANNE, Smaïl ABERKANE, Evelyne HAURY, Brigitte VENGEON, Mario GIAVARINA, Véronique BERGER, Jocelyne PETAY, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice VERWAERDE, Chantal GONZALEZ-BOURGÉS, Denis SEYNAEVE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Fernand GARCIA donne pouvoir à Evelyne HAURY, Damien GARCIA donne pouvoir à Alain PELÉ, Caroline DOARÉ donne pouvoir à Brigitte DUPUIS, Joël BESNARD donne pouvoir à Annick REITER, André DAGUET donne pouvoir à Isabelle SÉNÉCHAL, Catherine DATTÉE donne pouvoir à Marc LEPRINCE.

Monsieur Gino GOMMÉ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	31
Nombre de délégués en exercice	31
Quorum.....	16

Récapitulatif des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire a pris acte des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire.

Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 20 juillet 2021

Le Conseil communautaire a approuvé le procès-verbal du Conseil communautaire de la séance du 20 juillet 2021.

PROJET DE TERRITOIRE

Projet de territoire : choix du scénario

Le Conseil communautaire a approuvé le diagnostic et le projet de territoire à moyen et long terme ; a approuvé la mise en œuvre des nouvelles actions du projet de territoire, en complément des actions communautaires déjà engagées et en cours et sous réserve de confirmation lors de la clause de revoyure périodique ; a approuvé l'analyse et les orientations financières et fiscales préalables à la mise en œuvre du projet de territoire, à savoir préserver un minimum de 2 millions d'euros d'excédent de clôture ; a approuvé le principe d'une augmentation de 30% de la REOM dès 2022 pour équilibrer le service « ordures ménagères » et permettre des investissements notamment pour la réhabilitation des déchetteries du Castelrenaudais ; a choisi de conserver la fréquence de la facturation de la REOM au semestre ; a approuvé le principe de l'instauration d'un taux de taxe foncière bâtie de 2,75 % dès 2022.

STRATÉGIE ET PROSPECTION ÉCONOMIQUE

Aides à l'immobilier d'entreprises – Soutien au projet immobilier de la SCI La Guesnière

Le Conseil communautaire a décidé d'octroyer une aide à l'immobilier d'entreprises d'un montant de 22 500 € en soutien au projet immobilier de la SCI La Guesnière (756 131,18 € et la prévision de création de 10 emplois sur 3 ans) en complément de l'abondement de 22 500 € du Conseil régional.

CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

Castel'eau – Modification du POSS et du règlement intérieur

Le Conseil communautaire a approuvé le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de l'équipement intercommunal castel'eau ainsi que le règlement intérieur de l'établissement ; et a autorisé Madame la Présidente ou un Vice-Président, à finaliser et à signer le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de l'équipement aquatique intercommunal castel'eau.

Castel'eau – Conventions pour les animations

Le Conseil communautaire a approuvé les termes de la convention de partenariat avec « Flamme en rose » ; a approuvé les termes de la convention avec la médiathèque de Château-Renault ; et a autorisé Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

PETITE ENFANCE

Modification du règlement intérieur du Multi-Accueil

Le Conseil communautaire a validé le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil modifié ; a autorisé Madame la Présidente ou un Vice-Président, à signer le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil modifié qui sera transmis au Conseil départemental et à la CAF Touraine.

Convention d'objectifs et de financement – CAF Touraine - PS RAM

Le Conseil communautaire a approuvé les termes de la convention et a autorisé Madame la Présidente ou un Vice-Président, à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF Touraine pour la PS RAM.

COORDINATION ENFANCE JEUNESSE

Création d'une bourse d'aide au BAFA pour les jeunes du Castelrenaudais et signature d'une convention avec la ligue de l'enseignement, Fédération des Œuvres Laïques d'Indre-et-Loire (FOL 37)

Le Conseil communautaire a approuvé l'attribution d'un fonds de soutien de 4 000 € maximum (correspondant à un montant de 200 € par jeune habitant du Castelrenaudais) à la FOL 37 pour la création d'une bourse d'aide Castelrenaudais au BAFA, dans la limite de 20 jeunes ; et a autorisé Madame la Présidente ou un Vice-Président, à signer la convention BAFA Territoire avec La Ligue de l'enseignement, FOL 37 pour l'organisation et la mise en œuvre d'un stage de formation générale BAFA.

Convention d'engagement mutuel au dispositif « BAFA Territoire »

Le Conseil communautaire a approuvé les termes de la convention BAFA Territoire avec le Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et du sport d'Indre-et-Loire (SDJES 37), situé 61 avenue de Grammont à Tours et désigné ci-après « SDJES 37 » et le Bureau information jeunesse d'Indre-et-Loire (BIJ 37), situé 57 avenue de Grammont à Tours et désigné ci-après « BIJ 37 » et La Ligue de l'enseignement, FOL 37 ; et a autorisé Madame la Présidente ou un Vice-Président, à signer la convention BAFA Territoire

FINANCES

Convention de prestation de services Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunale et Communale (FPIC) – Répartition au titre de l'année 2021

Le Conseil communautaire a choisi la répartition de droit commun du FPIC pour 2021.

Budget général – Décision modificative n° 3

Le Conseil communautaire a validé la décision modificative afin d'abonder l'opération 23 « petite enfance » à hauteur de 500 € pour l'acquisition d'une chambre froide et afin d'abonder l'opération 19 « équipement secrétariat » pour accélérer le renouvellement des ordinateurs vieillissants.

Budget SPANC – Décision modificative n° 1

Le Conseil communautaire a validé la décision modificative afin d'abonder le chapitre 67 « charges exceptionnelles » de 2 400 € pour permettre le remboursement d'un acompte relatif à l'animation des opérations groupées de réhabilitations des assainissements non collectifs versé en 2018 et devenu sans objet après leur décision d'arrêter le programme de financement des « réhabilitations des points noirs »

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Adhésion au groupement de commandes initiés par les Syndicats d'énergies d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

Le Conseil communautaire a décidé d'adhérer au groupement de commande précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité et les services associés ; a approuvé l'acte constitutif du groupement de commandes joint valant signature de l'acte constitutif par Madame la Présidente pour le compte de la Communauté de communes du Castelrenaudais dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur ; a pris acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la Communauté de communes du Castelrenaudais pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat ; a autorisé le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de communes du Castelrenaudais, et ce sans distinction de procédures ; a autorisé Madame la Présidente ou un Vice-Président à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement ; a autorisé Madame la Présidente ou un Vice-Président à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la collectivité ; a autorisé le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes ; et s'est engagé à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

Remplacement d'un représentant suppléant de la Communauté de communes au Syndicat mixte de la Brenne (SIEBA)

Le Conseil communautaire a pris acte de la désignation de Monsieur Valentin JOUANNEAU en qualité de représentant suppléant au syndicat de la Brenne (SIEBA) en remplacement de Monsieur Smaïl ABERKANE.

Remplacement de représentants titulaires et suppléants au Pays Loire Touraine

Le Conseil communautaire a pris acte de la désignation de Mesdames Valérie BERNUCHON et Martine GÉRARD en qualité de déléguées titulaires et de Monsieur Damien GARCIA et Madame Sandrine RENAUD en qualité de représentants suppléants au comité syndical du Pays Loire Touraine.

Actualisation du règlement intérieur du Conseil communautaire, du Bureau communautaire et des Commissions thématiques

Le Conseil communautaire a pris acte de la modification du règlement intérieur du Conseil communautaire, du Bureau communautaire et des commissions thématiques afin de conserver un seul représentant pour la commune de Château-Renault à la Commission Locale d'Évaluation des Charges (CLETC).

Actualisation des représentants des communes à la commission « Intercommunalité, solidarités et mutualisations communales »

Le Conseil communautaire a pris acte de la désignation de Monsieur Philippe BARNADET en qualité de membre de la commission « Intercommunalité, solidarités et mutualisations communales ».

Actualisation des membres de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable

Le Conseil communautaire a pris acte de la désignation de Monsieur Damien GARCIA en qualité de représentant titulaire de l'EPCI de la commission locale du Site Patrimoniale Remarquable.

Actualisation des représentants des communes à la commission « Centre aquatique, patrimoine communautaire »

Le Conseil communautaire a pris acte de la désignation de Monsieur Franck MÉRILLON en qualité de membre de la commission « Centre aquatique, patrimoine communautaire ».

Actualisation des représentants des communes à la commission « Territoire »

Le Conseil communautaire a pris acte de la désignation de Monsieur Damien GARCIA en qualité de membre de la commission « Territoire ».

Approbation du Rapport d'activité 2020 de la Communauté de communes du Castelrenaudais

Le Conseil communautaire a pris acte de la présentation du rapport d'activité 2020 de la Communauté de communes du Castelrenaudais ; et a précisé que ce rapport fera l'objet d'une publicité la plus large possible, tant auprès des élus mais aussi des citoyens, ainsi qu'auprès des services institutionnels.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Comptes rendus des Commissions et Syndicats

Informations diverses

Questions diverses

À Château-Renault, le 23 septembre 2021

La Présidente,



Brigitte DUPUIS

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le Conseil Communautaire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter aux services généraux de la Communauté de Communes – 5 rue du Four Brûlé à Château-Renault, pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales